

DEPARTEMENT  
Haute-Saône

Commune de FRESSE

130. Le Village  
70270 FRESSE  
Tél. – Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.fresse@orange.fr

Commune de FRESSE  
Compte-rendu du  
Conseil Municipal du 9 mars 2012

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 5 mars 2012 pour la session ordinaire du 9 mars 2012.

L'an deux mil douze, le vendredi neuf mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LOMBARD Patrice, Maire,

Nombre de membres :

Afférents au conseil : 15

En exercice : ..... 11

Présent(s) : ..... 7

Pouvoir(s) : ..... 2

Absent(s) ..... 2

Votants : ..... 9

Affiché le : 15/03/2012

Etaient Présents:

Messieurs GENEY Roger Adjoint, Mrs BOHEME Jean-Sébastien, GAMELON Etienne, GILLET Alexandre, Mme JOLY Chantal, Mrs DAVAL Brice, et LOMBARD Patrice, Maire ;

Absent(s) excusé(s): M. DAVAL Cyrille qui donne pouvoir à M.DAVAL Brice  
Monsieur MOUGENOT Michel qui donne pouvoir à M. GAMELON Etienne

Absent(s): Mrs PARISOT et CHIPPAUX

Monsieur GILLET Alexandre a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Les membres du Foyer Rural sont présents et demandent à être entendus par le conseil municipal. Monsieur le Maire fait savoir qu'il accepte de les entendre à fin du conseil municipal au début des questions diverses, afin de respecter l'ordre du jour.

Rendez-vous est donné à 20 H.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des comptes administratifs EAU – COMMUNE 2011 ;
- Approbation des comptes de gestion EAU – COMMUNE 2011 ;
- Affectation du résultat budget COMMUNE ;
- Adhésion au CAUE ;
- Demandes de subventions – Club des Genêts, Anciens Combattants, Souvenir Français, Croix Rouge,
- Questions diverses.

**VOTE DU COMTE ADMINISTRATIF 2011 BUDGET EAU ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EAU 2011**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote du compte administratif.

Monsieur le Président de séance présente le compte administratif deux mil onze du service eau qui se résume ainsi :

Section d'exploitation :

Recettes de l'année : 45 506.87 €

Dépenses de l'année : 30 294.32 €

Résultat de l'année : 15 212.55 €

Excédent antérieur : 27 031.86 €

EXCEDENT TOTAL : 42 244.41 €

Section d'investissement :

Recettes de l'année : 27 368.88 €

Dépenses de l'année : 13 379.53 €

Résultat de l'année : 13 989.35 €

Excédent antérieur : 18 117.03 €

EXENDENT TOTAL : 32 106.38 €

Considérant que Monsieur LOMBARD Patrice, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2011, les finances du service eau en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées, et au vu des résultats ci-dessus,

Considérant qu'il n'existe aucun écart entre le compte de gestion et le compte administratif 2011 et que les résultats globaux sont identiques,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (M. le maire ne prend pas part au vote)**

**DECLARE QUE LE COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2011 DRESSE PAR LE RECEVEUR, VISE ET CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION NI RESERVE.**

## VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

### Monsieur le Maire ne prend pas part au vote du C.A.

Monsieur le Président de séance présente le compte administratif deux mil onze de la commune qui se résume ainsi :

#### Section de fonctionnement :

Recettes de l'année :	493 909.25 €
Dépenses de l'année :	472 218.63 €
Résultat de l'année :	+ 21 690.62 €
Excédent antérieur :	+ 170 915.04 €
<b>RESULTAT A LA CLOTURE 2011 :</b>	<b>192 605.66 €</b>

#### Section d'investissement :

Recettes de l'année :	192 197.81 €
Dépenses de l'année :	416 288.87 €
Excédent reporté :	52 432.35 €
Résultat de l'année :	- 171 658.71 €
R.A.R. recettes	81 000.00 €
R.A.R. dépenses :	23 880.00 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT :</b>	<b>114 538.71 €</b>

Considérant que Monsieur LOMBARD Patrice, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2011, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées, et au vu des résultats ci-dessus,

Considérant qu'il n'existe aucun écart entre le compte de gestion et le compte administratif 2011 et que les résultats globaux sont identiques,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (M. le maire ne prend pas part au vote)**

**DECLARE QUE LE COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2011 DRESSE PAR LE RECEVEUR, VISE ET CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION NI RESERVE.**

## AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal après avoir adopté le compte administratif – commune – de l'exercice 2011 dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2011 de Monsieur le Percepteur

Après en avoir délibéré :

**DECIDE A L'UNANIMITE**

D'AFFECTER les résultats de la manière suivante :

Fonctionnement	78 066.95 € au compte R 002
Investissement	114 538.71 € au compte R 1068

## ADHESION 2012 AU CAUE

Le conseil municipal à l'unanimité refuse d'adhérer au C.A.U.E. pour l'année 2012

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal attribue à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2012

✓ Anciens Combattants :	250.00 €
✓ Club « Les Genêts » :	200.00 €
✓ Souvenir Français	50.00 €

Et à 8 voix contre et une abstention :

Aucune subvention à la Croix Rouge –section de Lure.

## QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur le Maire informe son conseil municipal sur les points suivants :

- ✓ Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Présidente de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale en date du 17 février 2012 qui indique que les membres de la commission lors de la réunion du 8 février ont décidé d'accorder une participation financière à hauteur de 10K€ au maximum, pour financer les travaux permettant la mutualisation des services au public que sont la mairie et l'offre postale.  
Les conseillers demandent à avoir une réunion spéciale pour le projet poste.
- ✓ Monsieur le Maire rend compte des devis reçus pour l'entretien annuel de la chaufferie bois. Le conseil municipal propose :
  - formation pour l'Adjoint Technique ;
  - contacter une entreprise de Fresse.
- ✓ Fleurissement de la commune pour 2012 : 300 €
- ✓ Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SIED 70 concernant l'extension du réseau de distribution publique d'électricité issu du poste « Les Fougères » pour le lieu-dit « Les Combottes ». Une suite défavorable est donnée, le budget ne permettra pas la réalisation de ces travaux.
- ✓ Les membres du conseil municipal présents commencent à compléter le tableau de présence du bureau de vote des élections présidentielles.
- ✓ Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y aura lieu de voir lors du vote du budget primitif, l'achat d'un véhicule, voire deux véhicules pour les employés communaux.
- ✓ Les membres du foyer rural exposent au conseil municipal le problème qu'ils rencontrent pour obtenir la ou les clés de la salle municipale afin de répéter. Monsieur DAVAL Brice se propose d'avoir à son domicile une clé de la salle des fêtes à disposition du Foyer lorsque la salle est louée à des particuliers. Dans ce cas les membres du théâtre répèteront dans la salle avec l'accord du loueur.  
Le but : une seule clé en circulation.  
Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21 H.  
Vu le Maire,

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures.

Vu

Le Maire,

Patrice LOMBARD